



Demandez Basket Sarthe Actu !!

Mars, Un mois riche en activité. Le handi-basket est à l'honneur, avec un match de championnat et la coupe des Pays de Loire.

Puis une synthèse des assises de février avec les mesures prises par le Comité, des stats, le recyclage des arbitres et la présentation de la formation animateur club qui aura lieu en avril.

Dernier thème abordé, la découverte de l'entente et de l'union

Allez bonne lecture

La Com'

Le mot du président

Après les assises de février dernier, une synthèse a été effectuée et ce ne fut pas chose aisée du fait de la richesse des échanges.

Lors de la dernière réunion du Comité de basket du 18 mars à Allonnes, les élus ont débattu sur cette synthèse et des décisions ont été prises.

Les points concernant la commission sportive ont été traités lors de la réunion sportive du 27 mars dernier.

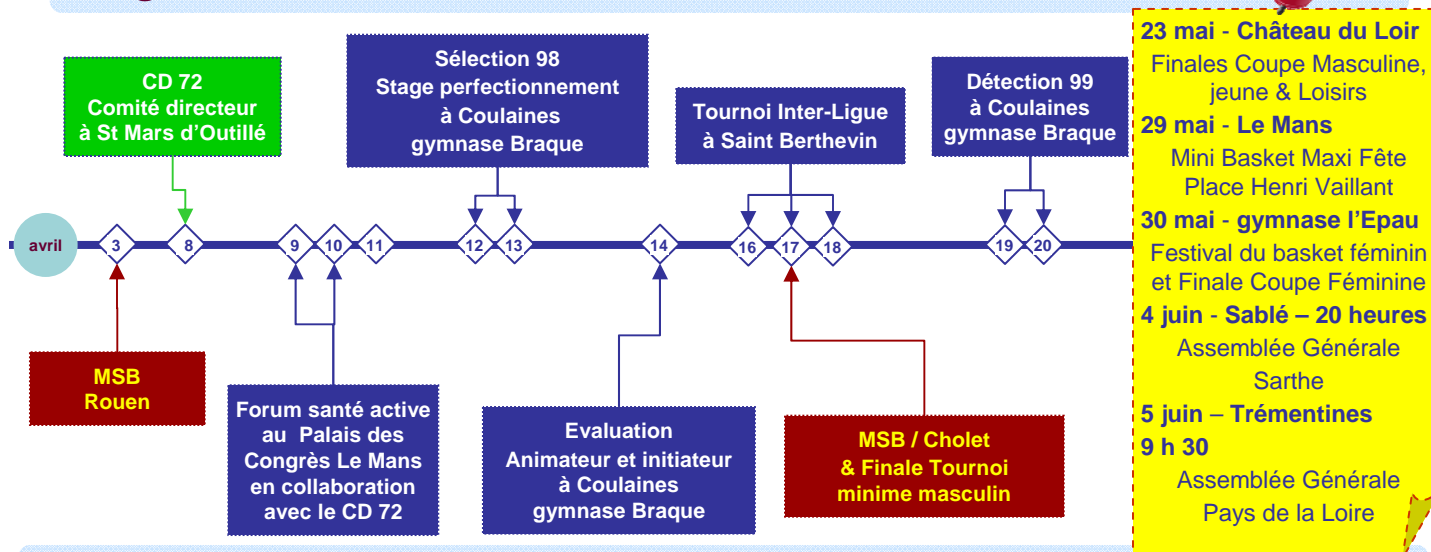
Vous trouverez dans ce mensuel, les réponses à un certain nombre de vos questions ainsi que des évolutions suite à vos propositions.

Néanmoins, si l'application de ces décisions s'avérait délicate ou si des ajustements complémentaires s'avéraient nécessaires, nous ne manquerions pas de vous en faire part.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

G. Dumont

L'agenda 2010



Le Basket fauteuil . . . Une même passion

Un peu d'histoire

Né sous une forme rééducative après la Seconde Guerre mondiale dans l'hôpital de Stoke-Mandeville (Angleterre), le Basket-ball se pratique en fauteuil roulant.

C'est l'une des disciplines les plus connues car très spectaculaire.

Elle concerne les personnes paraplégiques, tétraplégiques et handicaps assimilés, les amputés et assimilés et les personnes atteintes d'un handicap physique entraînant une perte fonctionnelle.



Réglementation

Le règlement du basket-ball en fauteuil roulant est celui de la fédération française de basket-ball. Certaines adaptations ont été apportées. Elles concernent principalement :

La reprise de dribble

Utilisation du fauteuil roulant comme partie intégrante du joueur.

Selon la nature du handicap, il est attribué à chaque joueur un nombre de points (de 1 à 5 points). Le maximum des points autorisés pour les joueurs en jeu sur le terrain doit se situer entre 14,5 et 16,5 points au niveau national et ne doit pas excéder 14 points au niveau international.



Samedi 6 mars à Bessé sur Braye

Grosse affluence salle Courchet, du gymnase de Courtanvaux à Bessé sur Braye, pour accueillir la rencontre de nationale 2 de handibasket entre Le Mans et Quimper.

En effet, plus de 200 spectateurs ont assisté et découvert le basket-fauteuil.

Le score fut serré tout au long de la rencontre, Le Mans prenait le large mais l'équipe de Quimper revenait régulièrement au score. A l'entame du 4ème 1/4 temps les 2 équipes étaient à égalité 37-37, puis le Mans infligeait un 11 – 0 à Quimper et remportait finalement le match 48 à 37.



Samedi 13 mars à Neuville Coupe des Pays de la Loire

Quatres équipes se sont rencontrées lors de cette journée : Le Mans, Angers, Saint-Philbert/Cholet et Saint-Herblain.

Chaque équipe avait son bénévole référent chargé d'accompagner et de répondre à toutes les demandes de l'équipe. Même chose pour les officiels désignés. Cette formule a été apprécié par les équipes participantes. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de bénévoles qui ont œuvré toute la journée pour le bon déroulement de la manifestation.

A cette occasion, une centaine de spectateurs étaient présentes pour la finale. Je suis un peu déçu par cette fréquentation (il y avait eu 200 personnes l'an passé pour le match de championnat contre Lannion). Mais les portes ouvertes dans les établissements scolaires manceaux et le carnaval dans notre commune le même jour nous ont privé de la présence de nombreux spectateurs.

Néanmoins, notre club aura grand plaisir à accueillir de nouveau une manifestation handi-basket dans son gymnase.

Les coupes ont été remises par Dominique Le Mener, Député, Christophe Rouillon, Conseiller général, Véronique Cantin, Maire de Neuville, et Jean-Claude Laurent, 1er adjoint de Neuville.

Les demi-finales

Le Mans - Angers : 33 – 43

St-Philbert/Cholet – St Herblain : 53 – 32

La petite Finale

Le Mans – Saint-Herblain : 68 – 20

La finale

Angers – Saint-Philbert/Cholet : 51 – 32

Le classement

1er, Angers ; 2e, Saint-Philbert/Cholet ;
3e, Le Mans ; 4e, Saint-Herblain.



Les assises du basket



Quel avenir pour le basket sarthois



L'organisation des structures
La citoyenneté dans le sport
Les organisations sportives
Les évolutions dans la formation

Questions diverses

Lors de la journée des Assises du Basket sarthois, un certain nombre de questions, de remarques sur la gestion du Comité et de souhaits d'évolution ont été recensés.

Après analyse de ceux-ci, voici les réponses et les mesures qui seront mises en application pour la prochaine saison.

Vue la richesse des échanges, nous abordons que les grands points.

Les statuts des Ententes et Unions sont notifiés dans une page spéciale.

Sanction

Certains clubs sont choqués par la fermeté dont nous faisons preuve. Nous rappelons que dans les autres départements de la Ligue, l'organisation est beaucoup plus stricte que la nôtre et leur gestion au quotidien est grandement simplifiée. A nous clubs de la Sarthe, de faire l'effort d'être mieux organisés et plus disciplinés.

Feuille de match

A partir de la saison 2010 / 2011, la transmission des feuilles au Comité sera de la compétence du club recevant (exceptée pour les clubs évoluant en région). Cette mesure doit faciliter la saisie des résultats.

Défibrillateur

Le Comité a lancé un sondage auprès des clubs souhaitant s'équiper de ce type de matériel (date butoir des réponses pour fin mars). Début avril, le Comité prendra rendez-vous au CDOS pour s'enquérir d'une aide possible.

Brassage

Le tournoi des poussins est reconduit pour 2010 – 2011
Le tournoi des benjamins est abandonné au profit un championnat en 3 phases. La commission sportive aura prochainement l'occasion de s'exprimer sur cette nouvelle organisation.

Championnat

Celui-ci débutera le 19 septembre pour la DM1, DM2, DM3, DF2 et les équipes jeunes en D1. Ainsi, des week-end pourront être libérés pour la coupe de Sarthe.

Championnat jeune fille D1

Le Comité de la Sarthe proposera prochainement au Comité de Mayenne l'organisation d'un championnat en 2 phases, pour les catégories Minime et Cadette (seront concernées les 3 ou 4 premières équipes de D1).

Coupe Sarthe

Les ½ finales auront lieu sur un même site.
En libérant des week-end pour l'organisation de la Coupe, nous souhaitons que toutes les équipes de l'élite départementale, fille et garçon s'inscrivent à celle-ci.

Mutation

En cas de demande de mutation d'un jeune hors période des mutations, motivée par l'absence d'équipe de sa catégorie ou d'équipe de catégorie supérieure mais également dans le cas de manque de place dans une équipe de sa catégorie, le Comité accepte de réduire le montant de la mutation.
Néanmoins, chaque demande de réduction sera examinée par le Comité de concert avec le club de départ.

Table de marque

Le règlement stipule que, seule une personne dotée d'une licence FFBB, est autorisée à tenir une table de marque. Cette mesure concerne les matchs de poussin à senior.

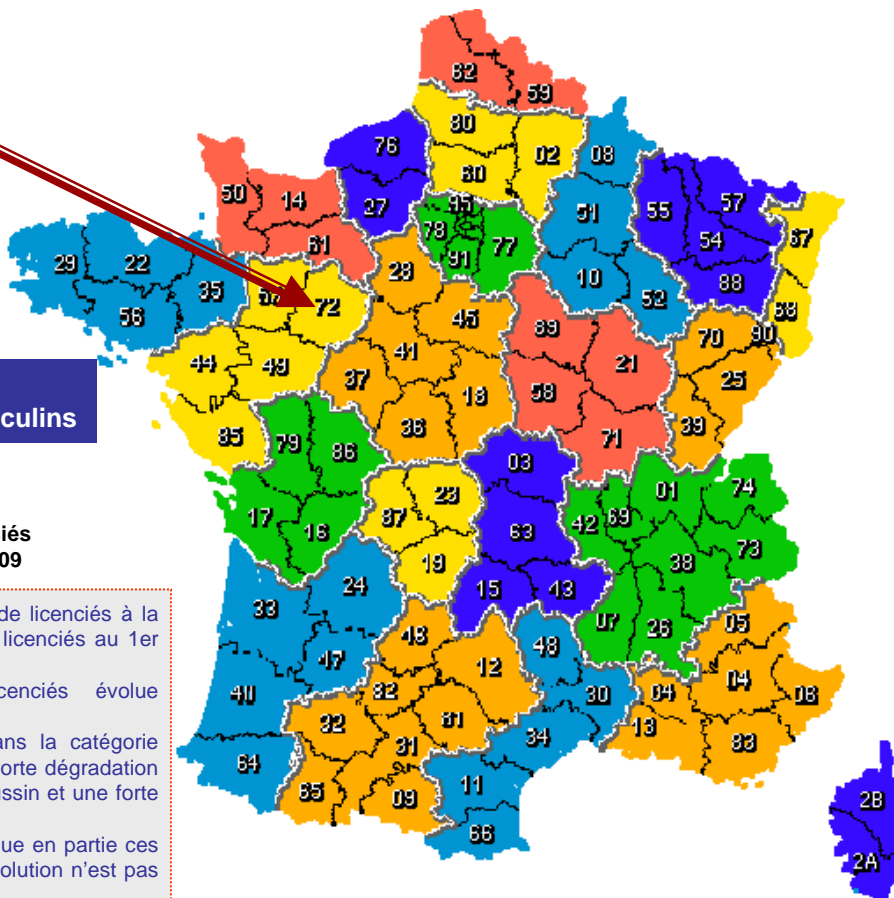
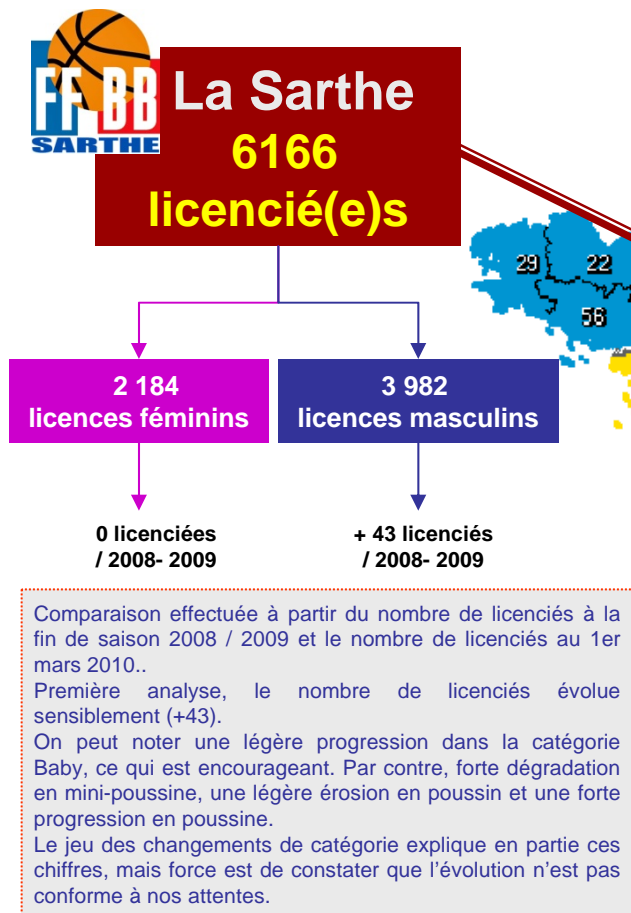
Formation

Le Comité est conscient de la difficulté pour bon nombre de licenciés « dit anciens » de pouvoir se libérer pour suivre des formations pendant les vacances scolaires. La Commission Technique réfléchit sur la faisabilité d'une organisation échelonnée sur plusieurs soirs ou sur un week-end prolongé (VSD).

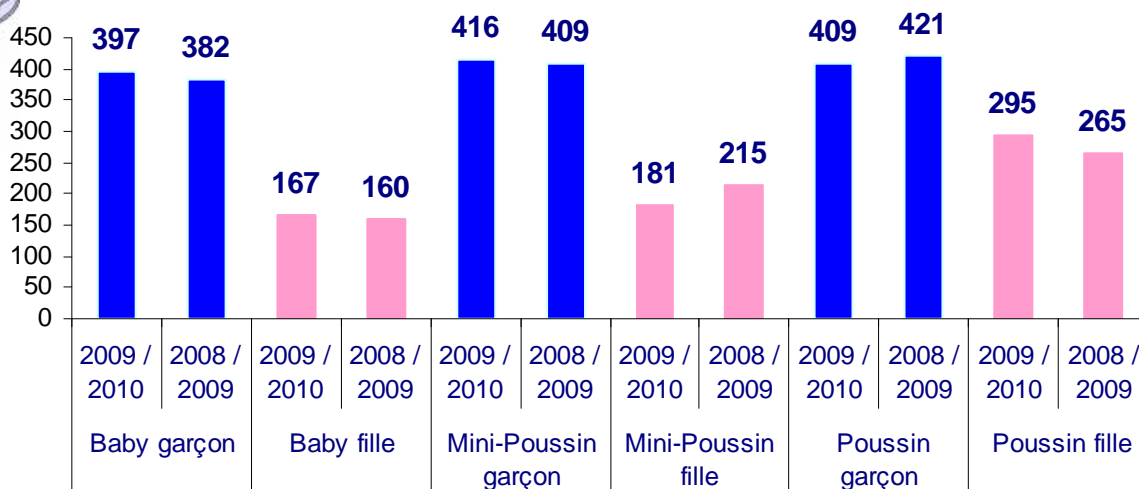
Les stats jeunes au 1 mars



Le basket sarthois en quelques chiffres



A nous d'être meilleur, plus attractif, pour donner envie aux enfants de rester dans le monde du basket



Recyclage arbitre



La CDAMC a réuni tous les arbitres sarthois, les dimanches 21 & 28 mars.

le 21 mars
les arbitres stagiaires départementaux



23 présents sur 27

Les arbitres stagiaires seront validés le jour du rassemblement mini-basket maxi-fête d'été

Le 29 mai 2010



le 28 mars
les arbitres départementaux et régionaux



59 présents sur 84,
14 excusés et 11 absents sans motif

Les arbitres départementaux ont été invités à s'engager pour la saison 2010/2011 afin que la commission puisse se projeter et améliorer les compétences du corps arbitral

Thierry Sineau



La CDAMC avait préparé trois thèmes pour chaque rassemblement

- Bilan de la saison : constat, déception et satisfaction.
- Séance technique avec contrôle des connaissances avec questions ouvertes et séances terrain.
- Projet CDAMC pour saison 2010/2011 : désignation, formation continue et reconnaissance de la fonction tuteur/formateur.

La CDAMC a largement indiqué aux officiels sa ligne de conduite : la RTT

- **R**igueur, **R**espect, **R**esponsabilité et **R**èglement
- **T**ravail et **T**enue

Bonne fin de saison à tous les clubs
la CDAMC



Formation animateur-club



Denis Beslier – Président de Commission Technique

Cette formation qui est l'équivalente de celle d'animateur, peut être dispensée dans les clubs. Pour ce faire, il est nécessaire que le brevet d'état, employé par l'association, soit délégué par le comité pour encadrer ce stage.

Si vous êtes intéressés pour collaborer à l'encadrement ou pour envoyer des stagiaires dans les clubs organisant la formation, merci de prendre contact avec le comité.



Samuel Renou - Vice-président de la Commission Technique

La formation Animateur-Club sera organisée à Ruaudin et sera encadrée par Samuel Renou, lors de la 2ème semaine des vacances d'Avril.

ANIMATEUR-CLUB



Les 19,20, 22 et 23 Avril 2010

De 8h30 à 17h30

Lieu : Gymnase Municipal de Ruaudin

Nombre de stagiaires minimum de 8 pour que la formation se déroule et limité à 12

Contenu de la Formation

Animer une séance d'entraînement
Apprentissage des fondamentaux individuels offensifs

Formation destinée aux entraîneurs débutants et/ou voulant s'inscrire dans un cursus de formation

Déroulement

Lundi 19, Mardi 20, Jeudi 22 & Vendredi 23 Avril 2010 de 8h30 à 17h30 au Gymnase Municipal de Ruaudin

Informations Complémentaires

Être en tenue de sport sur chaque journée
Prévoir son matériel de prise de note
Prévoir son repas du midi

Formation dispensée par un cadre titulaire du Brevet d'Etat 1er Degré

Fiche d'Inscription



Inscription Animateur Club JS Ruaudin 2009-2010

NOM	Prénom	Club
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de Naissance	N° de licence	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse	Code Postal	Ville
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tél. Fixe	Tél. Port.	Mail
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date : __/__/__

Signature :

Le coût de la Formation est de 50 € (à l'ordre de la JSR)

Pour tout complément d'information, contactez Samuel au 06-88-04-52-09

Retour inscription le mercredi 7 Avril 2010 dernier délai

Par mail : samuel.renou@hotmail.fr

Par courrier : Formation Animateur-Club Samuel RENOU 14, Avenue Joël Le Theule 72650 La Chapelle Saint Aubin



ART 42 – PARTICIPATION DES ÉQUIPES D'UNION D'ASSOCIATIONS

Une équipe d'union de deux, trois (ou plusieurs groupements sportifs (si la F.F.B.B. l'autorise) de même nature juridique et relevant de la Ligue Régionale des Pays de la Loire ou de Comités Départementaux limitrophes peut participer aux championnats régionaux seniors et jeunes.

Cette union de groupements sportifs doit être constituée selon les articles 320 et suivants des règlements généraux de la Fédération.

L'équipe de l'union devra se conformer aux règles de participation.

Règles de participation :

Senior : règles de participation de la division concernée.

Jeunes : règles de participation de la division concernée.

Arbitrage : l'équipe de l'union devra se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage. Les officiels assurant la couverture de cette équipe doivent être licenciés dans l'un des clubs composant l'union.

Joueurs brûlés : l'équipe de l'union devra fournir la liste des brûlés (7 joueurs). L'équipe (ou les équipes) évoluant au sein des groupements sportifs membres de l'union, dans la même catégorie d'âge que l'équipe de l'union, est considérée comme une équipe réserve et doit se conformer à toute disposition réglementaire applicable aux équipes réserves.

Les joueurs « non brûlés » pourront évoluer dans l'équipe de leur groupement sportif respectif. Des joueurs qui participent habituellement dans l'une des équipes des groupements sportifs pourront venir ponctuellement, si nécessaire, compléter l'effectif de l'équipe d'union.

Et pourquoi pas en Sarthe !!



Ce principe fonctionne
dans les autres départements

ART 43 – PARTICIPATION DES ÉQUIPES D'ENTENTE

Principe : Deux ou trois groupements sportifs au maximum peuvent demander à constituer une entente pour former une équipe destinée à participer aux championnats régionaux jeunes.

Celle-ci est gérée par un seul Groupement choisi en commun accord et mentionnée, lors de l'engagement de l'équipe.

L'entente est soumise aux obligations financières prévues pour les équipes disputant le Championnat auquel elle participe. En cas de forfait général ou de dissolution anticipée les groupements sportifs composant l'entente sont solidairement responsables du règlement des sommes dues au titre de l'équipe.

Règles de participations :

licences A	10 maximum
licences M ou B	2 maximum
les licences T	ne sont pas autorisées

Arbitrage : l'équipe de l'entente (cadets - cadettes) doit se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage. Les officiels qui « couvrent » cette équipe doivent être licenciés dans l'un des clubs qui composent l'entente.

Joueurs brûlés : l'équipe de l'entente devra fournir la liste des brûlés (7 joueurs), s'il existe des équipes de niveau inférieur dans l'un des clubs constituant l'entente.